



Centre d'Etudes Sociales, Economiques et Manageriales

Catégorie : Colloque international

Intitulé général : L'argent et l'éthique

Intitulé du document : Résumés des interventions, Argent, éthique et mondialisation

Auteur : Fadma Ait Mous, et Ahmed Bendella,

Statut professionnel : doctorante CESEM, et doctorant CM2S

Date : Novembre 2008

Répondant aux questionnements soulevés par l'argumentaire, **Bruno Théret** concède, dès la conférence introductive, que le sujet est doublement compliqué. En effet, il s'agit de mettre ensemble argent, éthique et mondialisation, trois catégories elles-mêmes compliquées et de natures différentes. Cette complexité aurait pu être dissimulée par la condamnation aristotélicienne de la chrématistique, critique reprise d'ailleurs par d'autres, de Marx jusqu'aux altermondialistes. En effet, Théret part de l'idée que l'argent est d'abord, en tant que monnaie, un moyen de créer des liens sociaux. Mais la transformation de la monnaie en argent (support métallique) a favorisé l'accumulation de l'argent en soi, en d'autres termes, l'accumulation du capital. Cet état de fait va rendre nécessaire l'invention d'un gouvernement civil au sens voulu par John Locke, afin de pouvoir gérer les conflits créés par l'accumulation et permettre la conservation de la valeur. Cette définition se trouve exacerbée par la dimension monétaire - financière de la mondialisation qui inverse le rapport de force entre régulateur et régulé. Seulement, cette idée de chrématistique reste insatisfaisante car elle pose le problème de l'utilisation d'idées universalisantes pour des choses changeantes. Il est donc nécessaire d'éclaircir les catégories de base, ainsi que les implications de leur mise en relation. D'ailleurs, *« les mettre en relation ne peut se faire directement comme s'il s'agissait de catégories similaires, homogènes ; il faut envisager leur enchevêtrement et leur coévolution, plutôt que des relations causales entre elles »*.

La démonstration de Théret s'articule autour de trois points. D'abord, une présentation succincte de la notion d'éthique à la lumière de l'analyse des relations entre économie, éthique et droit, suivant l'économiste institutionnaliste J.-R. Commons. Ensuite, l'adoption d'une approche de l'argent, dissociant la monnaie en tant que fait social total universel, et l'argent en tant que nom donné à la monnaie spécifique aux sociétés capitalistes. Sur ce point, l'argent et la monnaie comportent une dimension éthique, dans la mesure où ce phénomène social est bâti sur la confiance, surtout après le passage en 1971 à une monnaie autoréférentielle. Enfin,

présentation des premières hypothèses concernant l'impact de la mondialisation sur les dimensions éthiques de la monnaie et les dimensions financières de l'éthique.

Concernant le premier point, il commence par distinguer entre éthique, droit et économie en terme de rationalité du comportement. Pour lui, l'éthique, comme le droit, concourent à l'assujettissement de l'individu. Cependant, dans le cas de l'éthique, il s'agit d'un assujettissement volontaire dont la sanction est l'exclusion du groupe, alors qu'il s'agit d'un assujettissement par la coercition dans le cas du droit. Il traduit le flou de l'éthique par quatre conceptions correspondant à des niveaux de socialités différents : transaction, organisation, types d'organisation et la société comme un tout. Concernant le premier niveau, il faut distinguer entre « *transactions autorisées, dotées d'un caractère légal qui garantit la corrélation nécessaire entre les droits et les obligations respectives des parties prenantes, et les transactions non autorisées, dans lesquelles cette corrélation n'est pas assurée* ». Au niveau des organisations dynamiques (entreprises, collectivités publiques, associations), l'éthique est considérée comme une forme de persuasion, assurant la « *conformité de la conduite individuelle aux règles communes coutumières, sous peine d'exclusion des transactions et des organisations* ». L'éthique peut être aussi un principe d'action rationnelle structurant certains types d'organisation. Dans ce cas, elle peut constituer, selon Commons, un principe de rationalité alternatif à celui du calcul utilitaire. Enfin « *l'éthique est vue par Commons comme la forme de l'autorité supérieure, clef de voûte symbolique de la société, ensemble des valeurs sociales constitutives du bien commun* ». Malgré leur contradiction apparente, ces quatre définitions peuvent être conciliées, et ce en considérant les différents niveaux de socialité que fait valoir chacune d'elles. D'ailleurs, l'argent peut comporter plusieurs éthiques. Il illustre cette position par deux exemples (la santé, la finance internationale).

Une perspective interdisciplinaire permet de mieux saisir les distinctions entre monnaie et argent. La monnaie est considérée dans ce sens comme un fait social total universel, un invariant anthropologique, une pré-condition du développement capitaliste. Elle peut être rapportée à la structure symbolique universelle de la "dette de vie", dans le sens où la société est considérée comme un tissu de dettes constituant les liens sociaux entre individus en conflit et en coopération. La monnaie « *est donc confiance, sa valeur dépend de la légitimité de ses émetteurs et de ses règles d'émission. Les dimensions symboliques et politiques de la monnaie sont donc cruciales dans*

l'établissement de la confiance qu'on a en elle ». Dans ce sens, l'argent devient la monnaie spécifique du capitalisme, dans la mesure où il devient une réserve de valeur, interrompant du coup le cycle de circulation des dettes, et créant une contradiction dans la reproduction sociale. Cette contradiction peut être surmontée en réintroduisant l'accumulation dans le circuit de la production économique, et donc en faisant place à « *l'éthique dans la reproduction des monnaies territoriales menacées par leur usage en tant que capital-argent* ».

Dans une tentative d'objectivation de la notion de mondialisation, Théret la considère comme : manière pour les Etats de se dégager des contraintes des compromis fordistes-keynésiens ; expression d'un ensemble contrasté de stratégies politiques gouvernementales ; représentation discursive d'un effet sociétal, multi-causal, d'un système de transformations économiques et politiques ou métaphore d'une troisième guerre mondiale entre puissances centrales, menée avec les armes de l'économie. Et il se demande quels sont les principes éthiques qui peuvent réguler la société financière internationale (société sans Etat) ? Car il faut une éthique de la monnaie pour stabiliser la mondialisation.

Il en arrive ainsi, concernant « *ce qui fait la spécificité du rapport de l'argent à l'éthique dans la phase actuelle de la mondialisation* », à la thèse suivante : « *l'argent est une monnaie dont l'usage est contraire, non pas à toute éthique mais à l'éthique domestique et politique du monde vécu, de la reproduction du cycle anthroponymique vital des sociétés modernes. En effet, son usage en réserve, la préférence pour la liquidité, interrompt ce cycle vital au lieu de l'entretenir par le paiement ininterrompu des dettes constitutives des liens sociaux et territoriaux, entravant ainsi la relance de ces dettes que les paiements permettent, en fondant la confiance dans le fait que les dettes sont honorées* ».

Plusieurs des idées-clés de cet exposé introductif ont structuré les interventions suivantes.

Morale, culture(s) et argent

Pour **Driss Khrouz** (*Les regards d'aujourd'hui sur la conception de l'argent et de la richesse depuis Adam Smith et Max Weber*), la relation argent / éthique peut être appréhendée à un triple niveau. D'abord, l'argent est à la fois monnaie, accumulation et symbole de

richesse et comme fait social. Ensuite, l'argent est souvent articulé avec une morale, dans le sens normatif. Enfin, l'argent constitue un fait de culture. La question est donc de savoir comment s'articulent les liens entre argent et pouvoir à travers le prisme de l'éthique. La thèse développée dans cette communication est que c'est « *l'argent qui a fait le capitalisme, même si l'argent ne relève pas simplement de la genèse du capitalisme. La façon dont ce dernier a repris la dynamique de l'argent pour l'intégrer dans son système de valeurs a fait que le capitalisme est devenu un système d'accumulation, un système de richesse, qui s'est approprié la mécanique, l'industrie, l'informatique, la cybernétique... pour que l'argent soit tout simplement un mécanisme d'organisation du travail social* ». Cette situation a pu émerger dans un contexte historique particulier marqué par l'autonomisation du champ économique par rapport au champ religieux. Ainsi, une relecture de M. Weber et d'A. Smith montre que le « vrai moteur de développement » se trouve dans la rupture qui, dans le domaine économique, a libéré l'Homme par rapport à la religion et a légitimé la relation à la monnaie et à l'argent. Donc l'éthique renvoie finalement à un code normé. Ainsi, la non-autonomisation du champ économique par rapport au champ religieux constitue un frein au développement économique et social. Par conséquent, « *il faut revisiter le paradigme religieux, le réinterpréter pour conférer une légitimité au travail et à l'argent et c'est là qu'éthique et argent deviennent tout à fait compatibles* ». Aujourd'hui, on assiste, au nom de l'éthique, à des glissements à la marge de la légalité. On arrive finalement à faire reculer les limites de l'illégal, et c'est le système qui s'adapte à l'argent. La mondialisation pose ainsi certains problèmes, tels que les entreprises faisant des profits au détriment des droits sociaux. « *Et par rapport à cela, il n'y a pas d'éthique en soi, dans l'absolu. Il n'y a d'éthique que dans le système dans lequel on est* ». Les conclusions s'articulent autour de trois idées. Les notions d'éthique et d'argent renvoient à la conception du savoir et du pouvoir, à l'importance de la question de la recherche par rapport à ces éléments, et au fait que l'éthique et l'argent sont soumis à la négociation. En dernier ressort, poser la question de la relation entre argent et éthique revient à poser la question de l'équité sociale, sachant que cette dernière se négocie également.

Avec **D. Lyon** (*Raconter sa carrière : Frontières morales et socio-économiques des élites en France et Angleterre*), on assiste à un changement de focale, pour passer à une approche micro. Elle a essayé, suivant Michèle Lamont, de voir comment « *à travers le marquage de frontières symboliques, nous affirmons qui nous sommes, et comment nous*

souhaitons être reconnus ». C'est un travail qui part d'entretiens réalisés auprès « *d'hommes et de femmes à des postes de haut niveau, dans le milieu des affaires et de la politique en Grande-Bretagne et en France* ». Il s'en dégage que les frontières symboliques que les interviewés établissent entre eux et les autres sont de deux ordres : morales ou culturelles, et socio-économiques et se déclinent autour de deux thèmes : le service public et les gains matériels et symboliques. Pour le premier point, il ressort que c'est une frontière morale entre ambition personnelle et service public. C'est « *un repère particulièrement saillant pour les politiciens, surtout en France* ». Ce sont plutôt les femmes interviewées qui sont dans cette posture. Dans ce cas, nous sommes dans l'éthique, dans la justification. S'agissant des frontières socio-économiques, elles sont « *plus saillantes dans le milieu des affaires, beaucoup plus marquées aussi chez les hommes, surtout en Grande-Bretagne* ». On souligne par exemple le triomphe du mérite sur le privilège, mais aussi la dévalorisation du gain personnel dans l'aristocratie et chez les détracteurs du capitalisme. Dans les processus de construction de ces frontières symboliques, les ressources culturelles des acteurs sont mobilisées pour créer du sens.

Abdelkhaleq B'chir (*Cultures d'argent et morales d'enrichissement chez les entrepreneurs maghrébins*) se propose, à travers le cas de l'entrepreneuriat tunisien, « *d'aborder une problématique plus large, celle de la dynamique de changement social dans une société, au travers de ses structures, de ses acteurs et de ses représentations* », mais aussi la « *problématique des rapports à l'argent, de l'image de l'argent et des rapports à l'enrichissement* ». Ainsi, l'ethos ou l'éthique comme représentations et références ne sont pas autonomes, excluant donc une vision déterministe. Le comportement de l'acteur dans ce domaine, est « *stratégique. Il obéit à une rationalité où même le discours moral, éthique et les motivations ne sont que des outils et des moyens* ». Les rapports sociaux des acteurs renvoient à la trilogie : avoir (argent), savoir et pouvoir. Les sociétés maghrébines ont connu des mutations profondes et structurelles qui ont aussi touché le rapport de la société à l'argent. Ainsi, on pouvait constater l'absence d'une classe économique autonome dans la société tunisienne traditionnelle, ce qu'allait reproduire l'Etat providence postcolonial. Aujourd'hui, nous assistons à des changements dans les rapports de l'Etat aux entrepreneurs, marqués par le binôme protection / endettement, et où la classe politique a une prétention sur l'argent. Les données de terrain concluent que la classe moyenne « *est aujourd'hui structurée par le salariat, elle s'alimente par les projets familiaux (micro et informels). Il s'agit d'une situation de transition. On assiste au développement d'une masse de petits métiers, de plusieurs profils d'entrepreneurs* ». D'autre part, on assiste à une « *mafiotisation* » de la classe politique, et à une « *soukisation* » de l'économie, « *processus sociaux qui apparaissent en marge de l'Etat* ». Il conclut que l'image de l'argent et ses représentations sont assimilées à

l'idée d'une intervention providentielle et note l'absence de souci de pérennisation des structures économiques, de la part de l'Etat, et l'absence de mécanismes de transmission et de reproduction sociale, du côté des entrepreneurs.

Abdeslam Abouddrar, (*Éthique et performance. Quelle place pour l'éthique dans l'entreprise ?*), commence son exposé en citant A. Smith, mettant en perspective un principe : l'intérêt général, l'intérêt personnel. Il interroge ensuite l'apparente contradiction entre les valeurs de l'éthique et de la performance. La première entendue comme standard de comportement correct, la seconde comme capacité de l'entreprise à créer de la valeur à long terme. Néanmoins, l'éthique constitue un facteur déterminant de la performance, puisque la non-éthique sape la capacité de l'entreprise à créer et à consolider des avantages compétitifs durables. « *L'entreprise sans éthique peut réaliser des gains rapides et consistants mais [est] incapable d'en assurer la pérennité* ». L'entreprise est, dans ce sens, l'objet de deux ordres d'incitation au comportement éthique, externe et interne. Le « *besoin d'ancrer l'éthique dans la culture d'entreprise* » est ensuite formalisé dans des documents, sachant que « *le processus d'élaboration, de suivi d'application, d'évaluation et de mise à jour est plus important que le contenu même* ». Ceci dit, l'entreprise ne peut constituer un îlot d'intégrité, et l'action doit se situer au niveau des secteurs et au niveau de l'économie et de la société. Concernant l'éthique et la responsabilité sociale de l'entreprise, cette dernière passe par une action de l'entreprise prenant en compte les impératifs relevant des principes édictés par A. Smith, intérêts et devoirs, ce qui permet de conclure avec Kant que l'éthique est d'agir par intérêt conformément à un devoir. Ce qui nous ramène au dilemme « *éthique de la responsabilité* » / « *éthique de la conviction* ».

Argent sale, argent propre :

Par-delà le légal et l'illégal

Mohamed Doukkali (*Le toucher d'argent ?*) s'interroge sur « le toucher de l'argent. » Aristote décrit parfaitement les liens entre argent et plaisir, considérant ce dernier comme le Souverain Bien, illustré par la constante du comportement humain qu'est la poursuite du plaisir. Cette dernière se matérialise à travers les objets corporels, qui admettent l'excès. Le problème devient donc une question de mesure (ou de

démésure). L'argent est aussi un bien en soi, et sa possession constitue une jouissance. Il est donc source de plaisir. « *Mais l'argent comme dynamique d'échange permet ou ne permet pas l'accès aux jouissances et aux réjouissances. Les plaisirs corporels (propres ou sales, légaux ou pas...) dépendent principalement de lui. Car pour accéder au plaisir, il faut d'abord payer. D'où toute la puissance actuelle du capitalisme dans sa logique fatalement naturaliste* ». Et parmi tous les plaisirs, il en est un qui ne s'éteint jamais, même en s'accomplissant, c'est le pouvoir qui « *rime parfaitement bien avec argent. L'argent crée le pouvoir. Le pouvoir politique et même celui de la séduction reposent sur la puissance magique de l'argent (...) Et le pouvoir de l'argent tout le monde le poursuit, et souvent dans la démesure et par n'importe quel moyen* ». Voilà qui traduit l'idée platonicienne de manque, un processus où la satisfaction reconduit chaque fois au manque. L'argent est donc « *un des phénomènes qui affectent et par leur présence et par leur absence* ». Dans ce sens, le pauvre est celui qui ne touche pas l'argent ou que les effets et les bienfaits de l'argent ne touchent pas. L'argent concerne toute la gamme des relations que nous pouvons avoir. Les sociétés modernes sont constituées par trois profils que l'on peut distinguer par rapport à leurs relations à l'argent. Il s'agit du mendiant, du voleur et du salarié. Ces trois figures ne sont pas séparées et peuvent se rejoindre. Il conclut que les rapports à l'argent maintiennent et consolident l'accord indispensable avec la cohésion sociale, sachant qu'il n'y a aucune disposition naturelle telle que l'Homme soit politique, c'est-à-dire social.

Pour **Olivier Vallée** (*L'argent sale : une « commodité » entre les nuances de la finance et la menace de la criminalité organisée*), l'argent sale « *n'est souvent défini que par le spectre de sa criminalisation. Celle-ci a tendance à se dessiner et à se décider quand l'argent illégal voudrait se blanchir, contaminer le système financier, dit légal* ». Ainsi, l'éthique, en œuvre dans la définition négative de l'argent, obéit dans ce cas « *à beaucoup de considérations qui proviennent d'autres champs que celui seul de la morale* ». En partant d'une définition de l'argent sale comme commodité ou matière première, le propos ici est de s'interroger sur « *comment les définitions de sa configuration portent sur les formes multiples qu'il prend, sur les étapes - comme pour tout autre matière première - de sa transformation matérielle et symbolique* » d'une part, et de se demander d'autre part si la criminalisation de l'argent repose sur les personnes qui le manipulent ou sur sa nature intrinsèque.

Il souligne particulièrement la « période contemporaine avec l'édiction aux États-Unis d'un corpus de doctrines de l'argent sale, des lois souvent sans application et leur reprise internationale, dans des conventions mondiales, souvent sans efficacité ». Cette apparente faillite des normes peut être davantage clarifiée à travers la problématique de leur énonciation, sachant que le périmètre de l'argent sale n'est pas arrêté. Depuis la fin des années 1980, il y a eu une mobilisation internationale contre "l'argent sale" conduisant à la mise en place d'un dispositif global, autrement dit « un ensemble de principes, de normes, de règles et de procédures de décision, implicites ou explicites qui tendent à définir un champ du blanchiment d'argent sale ». Seulement, les analyses d'ordre juridique, économique ou sociologique relatives à ce sujet « partent presque toutes d'un consensus présumé sur la démarche à suivre au niveau international, afin de remédier à ce « mal » que constituerait le blanchiment d'argent, perçu comme le nerf des organisations criminelles en tout genre et, plus récemment, des groupes terroristes. En revanche, la construction de ce consensus et les acteurs qui en sont à l'origine sont plus ou moins occultés dans ces mêmes publications, au profit de la diffusion de cette démarche proactive vis-à-vis d'un argent impie ».

Ainsi, le G7/8 a créé un régime global anti-blanchiment auquel ont participé plus tard le FMI et la Banque Mondiale. Le GAFI (Groupe d'action financière internationale) a été mis en place pour lutter contre le blanchiment d'argent abordé sous l'angle spécifique du seul trafic des stupéfiants. Ce système s'est ensuite étendu pour englober "le crime transnational", et enfin le terrorisme dans la notion de CTO (Criminalité transnationale organisée). « Il s'agit plutôt de l'édiction de normes générales et de l'association d'experts de plusieurs pays mais surtout aux cultures spécialisées spécifiques et dotés de référentiels peu homogènes. Le fameux régime global semble plutôt un mécanisme incertain de coordination de cellules nationales, aux contours jamais identiques mais chargées de traiter le blanchiment, dans les frontières de leurs Etats respectifs ». La constitution de cette catégorie d'acteurs non étatiques, conjuguée à l'autonomie grandissante des marchés en voie de mondialisation, a amené les grandes puissances à mettre en place un programme de lutte contre le crime et le blanchiment d'argent sale. Mais ce dispositif international s'occupe principalement de sa circulation, essayant d'éviter qu'il ne souille l'argent propre, mais ne se situe pas au niveau des actifs ou des organisations qui sont derrière lui. La lutte contre l'argent sale,

notamment contre la corruption, finit par être “privatisée” et introduit un nouvel acteur, l’entreprise.

Béatrice Hibou (*Au-delà du puritanisme moral, la légitimité de l’intégration borderline en Méditerranée*) s’intéresse à l’intégration internationale, dans le cadre de la mondialisation, un processus compliqué dont les modalités sont souvent à la marge de la légalité. Pour elle, ce puritanisme moral apparent, cette montée du juridique et du judiciaire dans l’entreprise, se double par la constitution de la non-norme en norme. La posture ici n’est ni morale, ni juridique, mais sociopolitique. Elle cherche à comprendre. Dans les exemples traités dans ce cadre (le Portugal et la Grèce pour le nord de la Méditerranée, le Maroc et la Tunisie pour le sud), elle constate une visibilité d’activités et de comportements à la marge de la légalité. Et ce n’est pas un jeu contre l’Etat, mais avec lui. Ainsi, elle relève dans les quatre pays évoqués, une participation par omission de l’Etat, illustrée par le contrôle historiquement faible (non-contrôle des placements en bons de Trésor, création de zones off-shore, règles de préférence nationale, participation de l’Etat à des activités floues, emploi de travailleurs au noir dans les grands chantiers, secret bancaire). Elle fait également le constat d’un choix de laisser-faire concernant des activités comme la contrebande, le blanchiment ou la drogue. D’autres mécanismes contribuent à cette situation, comme les jeux entre les logiques étatiques (évasion et exonérations fiscales), ou encore les mécanismes personnalisés de redistribution et enfin les modalités d’intervention des institutions européennes. Dans sa conclusion, elle avance cette idée que l’européisation se fait aussi par les marges, contournant et confortant simultanément les Etats, démultipliant les allégeances, accroissant les marges de manœuvre et les choix possibles.

Hsaïn Ilahiane (*Quelles représentations de l’argent « halal » dans l’imaginaire des Marocains ?*) a présenté les éléments d’une recherche qui s’insère dans une étude sur l’avenir de la monnaie. Comment l’argent est-il représenté dans les institutions sociales, culturelles et religieuses ? Comment le sens de la monnaie est-il construit individuellement et socialement ? Comment le pragmatisme économique et les idéaux éthiques et moraux sont-ils liés ? L’étude est le résultat de travaux de terrain et de recherche documentaire. L’argent est entendu ici comme un moyen d’échange,

une réserve de valeur, une unité de mesure et un moyen de paiement. C'est une invention sociale que G. Simmel qualifie d'acide permettant de dissoudre les liens traditionnels pour les remplacer par d'autres impersonnels. La monnaie en islam est, en dernier ressort, un moyen d'échange. Sa place dans le circuit commercial est basée sur la prohibition de l'intérêt et de l'aléa. Une étude minutieuse du corpus doctrinal permet de dégager que l'interdiction du *riba* vise l'enrichissement injustifié et dénonce l'écart excessif et injustifié entre l'échange d'un objet et sa contre-valeur. Les alternatives qui s'offrent aux taux d'intérêt usuraires sont la *musharaka*, la *murabaha* et l'*ijara*. Les entretiens permettent de dégager certains résultats. Les frontières entre religion et économie sont floues ; l'interdiction de l'intérêt usuraire est vivement débattue et interprétée entre musulmans séculaires et musulmans pieux ; ce débat provoque un état d'anxiété sur la définition du comportement *halal*, qui débouche sur un bricolage financier ; l'argent, outre son acception économique et sociologique, comporte une dimension culturelle et religieuse et obéit à une distinction morale entre *halal* (licite) et *haram* (illicite).

Argent transparent, argent juste. Dilemmes éthiques et socio économiques

Noureddine El Aoufi (*Les limites économiques de la responsabilité sociale de l'entreprise marocaine*) s'est proposé de discuter l'établissement d'un lien analytique entre « les principes de gouvernance et de responsabilité sociale de l'entreprise, mis en avant par les organismes financiers internationaux et contenus, de façon implicite ou explicite, dans les accords de libre-échange conclus par le Maroc, d'une part, et les limites liées à la fois aux structures des entreprises marocaines, à l'architecture institutionnelle et aux modes de développement de l'économie nationale et de son insertion internationale, d'autre part ». Ceci pourrait éclairer les limites internes qui s'opposent à l'incorporation par l'entreprise marocaine de ces principes. La réflexion s'articule autour de trois points : les relations entre économie et éthique ; éthique, droit et faits, ou les limites essentielles, structurelles et managériales de l'incorporation de ces principes ; réaffirmation de la primauté du droit sur l'éthique. Concernant le premier point, il est rappelé les origines morales de l'économie politique. Si le mot *economicus* est un mot rationnel, cette rationalité peut parfois être limitée, c'est ainsi qu'Ibn Khaldoun parle plutôt de la notion de raisonnable. Ainsi, l'économie est déterminée par un déficit de

rationalité. Sur le deuxième point, l'éthique peut performer la réalité. La modernisation se traduit par la mise à niveau par les normes, ainsi que par la mise en place de normes et de dispositifs d'évaluation. Dans le contexte marocain, El Aoufi emprunte à P. Pascon le concept de *société composite* pour parler d'entreprise composite, caractérisée notamment par la pluralité des régimes de justification. Il illustre ceci par l'exemple de l'incendie récent d'une usine de textile à Casablanca, qui met en exergue le télescopage des valeurs et des logiques, et où les normes sociales introduisent un dualisme (formel / informel) et exacerbent la séparation entre les entreprises éligibles et celles qui ne le sont pas. Enfin, sur la primauté du principe de droit, on se trouve en face d'un droit virtuel, posant ainsi un problème d'effectivité du droit et un problème de confiance. Il faut donc réhabiliter le droit par rapport à l'économie, mais aussi à l'éthique et à la morale. En économie politique, il ne faut pas oublier que l'économie doit obéir à la politique. L'Etat a une dette vis-à-vis de la société, une responsabilité de développement. Il est aussi responsable de la re-crédibilisation du droit. Il doit enfin protéger les entreprises en leur donnant une autonomie par rapport au pouvoir politique.

Michel Peraldi (*Nouveaux riches, inventeurs, héritiers : quelle morale économique ?*) Le propos ici est de parler anthropologiquement d'une série d'activités économiques qu'on peut décrire à partir de deux caractéristiques. D'abord, il s'agit d'activités aberrantes par rapport aux normes de l'économie politique, menées par des acteurs illégitimes par rapport aux normes sociales, et qui sont récalcitrantes à la mesure. D'autre part, il s'agit d'activités transnationales, affranchies du cadre des Etats-nations d'où elles émergent. Peraldi propose d'utiliser à leur propos le concept wébérien de « capitalisme aventurier » ou de « capitalisme de paria », un capitalisme marchand fonctionnant sur des schémas ethniques. L'étude d'exemples concrets comme la délocalisation de l'industrie textile en Tunisie ou à Istanbul, ou encore la superposition d'une multitude d'activités économiques, permet de mettre à jour la complexité des processus d'informatisation, ou dans le dernier exemple l'émergence d'une classe moyenne mercantile caractérisée par un entre-soi ethnique qui ne va pas au-delà d'un certain pragmatisme. Il conclut sur la « véritable énigme économique, conséquence de la mondialisation qu'est l'émergence de ce capitalisme », aventurier ou encore d'économie de bazar, au sens de C. Geertz.

Driss C. Jaydane (*L'inquiétante étrangeté de la finance*) essaie, en décortiquant « le discours qui dénonce le monde de la Finance, de la Bourse, des marchés, de ce qu'il est convenu d'appeler le système financier et qui comprend ceux qui évoluent à l'intérieur de ce monde, de relever la part de l'irrationnel dans ce discours qui perdure, même après l'avènement de la raison. Pour démontrer ce fait, des exemples sont sollicités dans trois mondes différents : la littérature, le cinéma et ailleurs. C'est ainsi qu'est sollicité le roman boursier du XIX^e siècle, le cinéma du XX^e, ainsi que la presse spécialisée et les essais sociologiques. Cette brève présentation, quoique n'épuisant pas le sujet, permet toutefois d'observer cette tendance, qui n'a même pas besoin du monde imaginaire de la littérature ou du cinéma pour se manifester. Mais « en fin de compte, ici et là, à travers tout un langage imagé, et puisant dans un univers de l'impossible, la finance, d'une certaine manière, nous place devant une forme d'impensé. Comme si, juste en dessous de ces mots, de ces adjectifs de toutes sortes, tirés des mythes ou des contes, existait une strate, dont ce langage peut être un symptôme ». Cet état de fait est qualifié par "l'inquiétante étrangeté" de la finance, terme emprunté à la psychanalyse, et que Freud fait coïncider avec ce qui provoque l'angoisse. D'ailleurs, pour la psychanalyse, l'angoisse n'a aucun support, elle est ce à quoi l'on ne peut donner aucun objet véritable. D'où l'hypothèse que cette réaction est due au fait que la finance « vient, très tôt, transgresser un ordre, une morale, des habitudes, tout un ensemble de règles constitutives de l'équilibre des sociétés, de leur harmonie, de leur vie même. C'est-à-dire de leur survie ».

Houda Laroussi (*La redistribution d'argent par le microcrédit : la symbolique du prêt, entre la dette et le don*) essaie de montrer, à partir du cas tunisien que si le microcrédit est bien un outil financier considéré comme un stimulant économique, sa circulation en tant que système d'échange entre des institutions et des individus, réside aussi dans sa capacité à créer du lien social. En partant du concept générosité / don, on peut considérer le prêt d'argent comme un échange réciproque et, dans ce cas, la circulation de l'argent revêt un sens social. Le microcrédit est alors considéré comme une nouvelle forme de don réciproque, impliquant l'obligation de donner, d'accepter et de rendre. En abandonnant la vision utilitariste, on constate qu'il y a implication d'un groupe solidaire dans un prêt assorti de services, avec des règles de dépendance sociale. Dans le cas étudié, il y a cohabitation de deux dispositifs, l'un associatif et l'autre étatique. Pour ce dernier, on est plutôt devant une forme de don déguisé, d'assistantat, de gratification sociale. L'Etat ne s'engage pas dans un partenariat, mais dans de l'assistantat. Le système est financé par une "adhésion" solidaire, mais une

solidarité forcée. En contextualisant et en invoquant la tradition de redistribution de l'Etat providence postcolonial, on saisit mieux la portée de ce système de circulation d'aide, dans une culture politique de gratification. Le don joue ainsi un rôle central. Donner, c'est un attribut du pouvoir, et le présent du souverain ne déshonore pas, mais il crée des liens d'assujettissement.

Le Maroc entre moralisation financière et justice sociale

Azeddine Sabir (*Quelles chances d'application et d'efficience pour la loi marocaine contre le blanchiment d'argent ?*) commence par rappeler le contexte dans lequel le Maroc a adopté le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux. Les pré-requis pour l'applicabilité et l'efficience de ce dispositif comportent : conformité du dispositif aux normes et aux standards internationaux ; aptitude des assujettis à prendre en charge leurs obligations ; mise à la disposition des autorités de contrôle des moyens adéquats pour assurer les fonctions de veille et de contrôle ; mise en place d'un mécanisme national de coopération et de coordination institutionnelle ; promotion de la coopération internationale avec les autorités judiciaires et les CRF étrangères.

S. Assidon (*Comment établir des garde-fous efficaces au Maroc, par rapport à l'usage privé des fonds publics ?*) se propose de replacer cette question du comment « dans la problématique de la lutte contre la corruption prise elle-même dans une constellation qui inclut une série de pratiques, difficiles à dissocier juridiquement : corruption, détournement, abus de confiance, enrichissement illicite ». L'instauration de garde-fous efficaces est-elle juste une question technique ? Elle serait plutôt liée au mode de gouvernance qui a ses défenseurs et ses détracteurs. Le phénomène de corruption renvoie à la notion d'Etat néo-patrimonial, prolongement de la domination traditionnelle patrimoniale et reposant sur la confusion public / privé. S. Assidon nous livre « un inventaire à la Prévert » des mesures d'ordre institutionnel, juridique, procédural, communicationnel dans ce domaine, justifié « par le fait que ces mesures ne sont pas articulées dans une stratégie nationale et portées par une volonté politique ». Enfin, il pose la question de savoir pourquoi la lutte contre cette corruption systémique que connaît le pays n'a pas été posée à l'ordre du jour de l'agenda politique, comme on l'a fait pour la violation des droits humains avec l'IER.

Abdeslam Dahmane Saïdi (*Quelle conception équitable de la finance dans des sociétés en développement ?*) ne raisonne pas en terme de finance, mais de répartition et de

partage de la richesse, donc de la pauvreté. La méthodologie appliquée consiste à prendre l'unité sociétale de base qui fonctionne de manière solidaire, à la considérer comme un système inséré dans un environnement, et à étudier les interactions entre les flux. Les flux sortants sont les revenus. Les flux entrants sont l'accès aux biens et aux services. L'environnement est constitué par la régulation étatique qui se concrétise par des subventions, donc des transferts forfaitaires, dont le volume est proportionnel aux dépenses, et qui ne bénéficient donc que faiblement aux plus pauvres. Cependant, l'idée d'un ciblage parfait pour toucher directement les plus faibles est une idée dangereuse, parce que cela reviendrait à fragiliser une large frange caractérisée par sa vulnérabilité et qui ne résisterait pas à une privation de ces subventions. Les revenus sont fonction de la vocation territoriale. La valorisation par l'Etat, comme pour le périmètre irrigué par exemple, ne touche qu'une faible portion, et a contribué elle-même à transformer la population concernée en paysans sans terre. Dans tous les cas, le constat est la grande disparité entre les revenus. Concernant les infrastructures de base, il est vrai qu'un grand effort a été fait depuis le début des années 1990, mais on est en droit de se demander qui a payé la facture. Ainsi par exemple, le montage retenu pour l'électrification rurale est le suivant : 20% à la charge des foyers ; 25% à la charge des communes rurales ; et 55% à la charge de l'ONE, sachant que la contribution des Communes rurales l'empêche d'utiliser ces fonds dans le développement. Ainsi, on peut calculer que les populations ont contribué par 22MM de dirhams sur 10 ans. Ce chiffre pousse à relativiser les 3MM de dirhams de l'INDH programmés sur cinq ans. Il en résulte qu'il est nécessaire de mettre à plat tout le système pour pouvoir dépasser cette situation.

Pour *Fouad Abdelmoumni* (*Capacités et limites du microcrédit au Maroc en matière de redistribution des richesses*), le microcrédit remplit une fonction de financement pour une population non éligible aux sources de financement classiques. Il contribue également à la création d'activités génératrices de revenus, de micro-entreprises ...etc. Il concerne les hommes et les femmes, les ruraux et les urbains. Les impacts revendiqués du microcrédit sont : la prévention des chocs financiers ; l'encouragement d'activités économiques ; la participation à la production des richesses ; l'amélioration des incidences sociales ; le renforcement de l'autonomisation et de la visibilité. Les principaux attributs économiques du microcrédit sont : des prêts remboursables avec des risques calculés ; une facturation au prix réel de la prestation ; un attrait significatif. Les gratuités dans le domaine du microcrédit contribuent à l'amorçage de la recherche et du développement dans ce domaine, au franchissement de nouveaux paliers ; à faire face à des crises. Le microcrédit ne constitue toutefois pas un vecteur de redistribution puisque, par rapport à la masse et à la durée, il y a primauté de la performance de marché, mais



Centre d'Etudes Sociales, Economiques et Manageriales

aussi parce que le microcrédit ne bénéficie que très faiblement des fonds destinés à la solidarité, et ce comparé à d'autres secteurs.

*N.B : Les actes du colloque
seront publiés en intégralité ultérieurement*

Institut des Hautes Etudes de Management

معهد الدراسات العليا للتدبير

Centre d'Etudes Sociales, Economiques et Manageriales

2, rue Jaâfar Essedik, Agdal - Rabat - Tél.: 037 67 37 46 - Fax: 037 67 04 22, e.mail: cesem@hem.ac.ma - web: cesem.ac.ma Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé, reconnu par décision n° 28/88 du 24 mai 1988, du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique. RC n° 50909 - CNSS n° 1284158 - I.F n° 2201025 - Patente n° 37979959